

Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire

PAR COURRIEL

Montréal, le 24 septembre 2026



Objet : Votre demande d'accès aux documents reçue le 3 septembre 2026 – Décision.

N/Réf. : No 2026.170-1899



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 3 septembre 2026, visant à obtenir les documents suivants :

▀ *La présente est une demande d'accès concernant les informations suivantes :*

- *Avez-vous un ou des coordonnateurs en Centre jeunesse ?*
- *Si oui, ont-ils reçu les primes de 3 % et 4% avant la modification du règlement de conditions de travail le 6 août 2025 ?*
- *Reçoivent-ils depuis le 6 août 2025, la prime de 10 % ?*

Nous vous communiquons les renseignements suivants en réponse à votre demande d'accès aux documents. Au sein de Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire, il existe des postes de coordonnateur en Centre jeunesse. Parmi les titulaires de ces postes, certains ont reçu les primes de 3 % et 4 %. Toutefois, aucun d'entre eux ne reçoit la prime de 10 %.

Conformément à l'article 101 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Recevez,  nos cordiales salutations.

Substitut désigné à la personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Simon Fournier

Signé avec ConsignO Cloud (24/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

M^e Simon Fournier

SF/sb

p.j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.